

Semaine de la langue française - Edition 2009
Règlement de l'opération " Des mots pour dire demain "

Article 1

L'opération «Des mots pour dire demain» est organisée par la délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture et de la Communication, l'inspection générale des Lettres et la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'Éducation nationale, ainsi que la direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Article 2

L'opération s'adresse aux établissements d'enseignement publics et privés sous contrat de France métropolitaine et des départements et territoires d'outre-mer, ainsi qu'aux établissements français à l'étranger relevant du réseau de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Elle concerne tous les niveaux d'enseignement, de la 6^e aux classes post-baccalauréat.

Article 3

L'opération consiste à réaliser des productions littéraires collectives incluant une dimension artistique en s'appuyant sur un ou plusieurs des 10 mots de la Semaine de la langue française qui sont pour l'édition 2009 : « **ailleurs, capteur, clair de Terre, clic, compatible, désirer, génome, pérenne, transformer, vision** ».

Article 4

Les productions sont présentées sur support papier au format maximum « raisin » (plusieurs feuillets possibles) ou sur supports numériques (durée maximum de 5 minutes).

Article 5

Les travaux sont réalisés pendant le temps scolaire sous la responsabilité du professeur de français qui peut s'entourer de collègues d'autres disciplines.

Article 6

Il est conseillé aux équipes pédagogiques de réaliser une copie de leurs productions car celles-ci ne seront pas restituées aux établissements à l'issue de l'opération.

Article 7

Les travaux sont collectifs, ils engagent les élèves d'une seule classe. Si plusieurs classes d'un même établissement concourent, elles présentent chacune un projet différent.

Article 8

Une préinscription sur le formulaire mis en ligne sur le site Eduscol sera retournée par les enseignants pour le 6 décembre 2008 à ce.daac2@ac-nantes.fr ou par courrier à : Opération « Des mots pour dire demain » - Les Lyriades - DAAC - Rectorat - 4 rue de la Houssinière - BP72616 - 44326 Nantes cedex.

Cette préinscription est indispensable.

Article 9

Les réalisations devront parvenir à la même adresse pour le 30 janvier 2009, le cachet de la Poste faisant foi, **accompagnées d'une fiche de présentation** téléchargeable sur Eduscol. L'absence de fiche de présentation entraîne l'invalidation du dossier.

Article 10

Les lauréats (2 élèves et un ou deux professeurs par classe) seront invités à présenter leur travail, lors d'une manifestation qui se déroulera à Paris, durant la Semaine de la langue française prévue du 16 au 23 mars 2009.

Les résultats seront publiés sur les sites Eduscol, Educnet, Educagri et sur le site de la Semaine de la langue française (www.semaine.culture.fr) à la fin du mois de février 2009.

Article 11

Les lauréats de l'année de référence ne concourent pas la seconde année, mais peuvent le faire la troisième année

Article 12

Toute valorisation au niveau académique s'appuiera exclusivement sur le palmarès national, décidé par le jury national.